



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 26 mars 2019

VAGUE DE MODERNISATION ET DE NUMERISATION DES POINTS DE SERVICES LA POSTE AGENCE COMMUNALE DU DOUBS

Cette année, 35 points de service La Poste Agences Communales du département du Doubs sont ou vont être rénovés pour améliorer l'accueil des clients, correspondant à un investissement de 807 000 euros.. Ce vaste programme de modernisation se destine aux agences communales mises en place depuis de longues années et qui n'ont pas encore bénéficié de travaux d'amélioration de l'accueil. Elles peuvent ainsi bénéficier d'un financement du Fonds postal de péréquation territoriale à hauteur de 20 000€ pour rafraîchir les peintures et les revêtements de sol, réaménager l'espace et changer le mobilier.

Dans 8 Agences Communales du Doubs, cet investissement permettra également d'installer un îlot numérique doté d'un ordinateur, d'un grand écran et d'une imprimante scanner en libre-service. En Franche-Comté, 18 îlots numériques seront ainsi installés pour un investissement de plus de 100 000 euros. Ce mobilier spécifique permettra aux habitants qui n'ont pas d'équipements numériques ou qui ne peuvent pas se déplacer d'accéder gratuitement à des sites partenaires pour les consulter et faire des démarches administratives en ligne. Les sites de La Poste, La Banque Postale, la CAF, la CPAM, la CARSAT, la MSA, GRDF, Pôle emploi mais également tous les sites légaux sont consultables depuis l'îlot numérique.

Pour la seule année 2019, **plus d'1,3 millions d'euros seront investis en Franche-Comté pour la rénovation de 66 La Poste Agences Communales.**

Cet engagement financier important témoigne de la volonté de La Poste de répondre aux attentes de ses clients et de moderniser ses points de contact partenaires en concertation avec les élus locaux afin d'apporter une réponse adaptée et durable aux habitudes de vie des habitants.

Pour rappel, le conseil et l'accueil des clients d'un point de services La Poste agence communale sont assurés par un agent de la commune et La Poste participe mensuellement à son financement. Elle verse une indemnité mensuelle de 1 038€ (1 169€ en zone de revitalisation rurale ou en quartier politique de la ville), soit près de 12 500€ par an, et prend également en charge la formation des agents, le matériel informatique, le mobilier et le matériel nécessaire au fonctionnement de l'agence.

Les points de services La Poste Agences Communales rénovés en 2019 dans le Doubs :

Amancey, Bart, Boujailles, Bourguignon, Cendrey, Chamesol, Chapelle-des-Bois, Dambelin, Epeugney, Goux-les-Usiers, Indervillers, Landeresse, Lantenne-Vertière, Les-Gras, Mathay, Metabief, Moncey, Montenois, Myon, Naisey-les-Granges, Ouhans, Rigney, Roche-les-Blamonts, Sainte-Suzanne, Saint-Gorgon, Sambacour, Vaufrey, Vaux-et-Chantegrue, Vellevans, Verrière-de-Joux, Villars-sous-Dampjoux, La Cluse et Mijoux, Lods, Montecherou, Trepot, CheneceyBouillon.

Les agences postales communales dotées d'un îlot numérique en 2019 dans le Doubs :

Bart, Blamont, Epeugney, Les-Gras, Mathay, Montenois, Pierrefontaine-les-Varans, Verrière-de-Joux

Les prestations proposées dans une agence postale communale :

Courrier / colis : Affranchissement des lettres et colis ordinaires, vente de timbre-poste, d'enveloppes Prêt-à-Poster et d'emballages Colissimo, dépôt et retrait des lettres et colis y compris recommandés, dépôt des procurations courrier, contrat de réexpédition du courrier, garde du courrier abonnement mobilité et Prêt-à-Poster de réexpédition.

Opérations bancaires : Retrait d'espèces sur Compte Courant Postal, Postépargne ou livret d'épargne dans la limite de 350€ par période de 7 jours.



LA POSTE

TOUT SAVOIR SUR LA POSTE, AGENCE COMMUNALE

L'agence postale communale ou intercommunale est l'une des formules proposées par La Poste pour garantir sa présence dans les territoires ruraux comme dans les zones urbaines sensibles. Cette formule, qui existe depuis plus de 10 ans, a été revue en 2005, en concertation avec l'Association des Maires de France, afin de garantir sa pérennité et de tenir compte des évolutions de La Poste.

Le principe

La Poste signe une convention de partenariat avec une commune ou une communauté de communes, qui définit les modalités de gestion de l'Agence Postale.

Dans ce cadre, la commune ou la communauté s'engage à assurer la gestion de l'agence et à offrir les services postaux au nom et pour le compte de La Poste. Cette convention est signée pour une durée librement choisie entre un et neuf ans et elle est renouvelable par tacite reconduction pour la même durée.

La commune ou la communauté accueille l'agence dans ses locaux et définit les heures d'ouverture. La Poste verse une indemnité compensatrice forfaitaire* de 1 038 euros par mois à la commune. Cette indemnité est majorée pour une agence intercommunale ou dans le cadre d'une implantation en zone de revitalisation rurale ou dans une zone urbaine sensible. Depuis janvier 2010, la commune reçoit également une prime d'installation d'un montant équivalent à 3 fois son indemnité mensuelle du moment où l'agence postale communale est installée dans un bâtiment appartenant à la commune ou entre dans le cadre d'une mutualisation de services (avec la mairie, l'office du tourisme, une bibliothèque, etc...).

* Cette indemnité est revalorisée chaque année en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation (chiffres 2018).

Le rôle de chacun

La commune (ou la communauté) est l'employeur de l'agent qui gère l'agence. Elle fixe les horaires d'ouverture.

La commune (ou la communauté) est responsable de l'entretien des locaux de l'agence.

La Poste est responsable de tous les dommages ou accidents liés à l'activité postale.

La Poste fournit tout le matériel nécessaire au bon fonctionnement de l'agence. La Poste assure la formation des agents territoriaux chargés de la gestion de l'agence.

Le bureau le plus proche assure la logistique nécessaire à la prestation de services. L'agence bénéficie de l'appui technique et du soutien de ce bureau.

* Fonds postal de péréquation territoriale :

C'est la loi du 20 mai 2005, relative à la régulation des activités postales et modifiant la loi du 2 juillet 1990, qui consacre la création de ce fonds, destiné à financer le réseau de points de contacts que La Poste s'engage à maintenir dans le cadre de sa mission d'aménagement du territoire. La loi précise que ce fonds sera alimenté notamment par l'abattement de fiscalité locale dont bénéficie l'entreprise en contrepartie de cette mission.

Le décret du 5 mars 2007 précise que les modalités de fonctionnement de ce fonds de péréquation sont arrêtées dans le cadre d'un contrat tripartite qui est conclu entre l'État, l'Association des maires de France et La Poste. Un contrat de présence postale territoriale 2017-2019 est en cours, dotant le fonds postal de péréquation territoriale d'une nouvelle enveloppe en augmentation par rapport à celle du contrat précédent.

Le fonds est réparti en dotation départementale. C'est en concertation au sein de la CDPPT (Commission départementale de présence postale territoriale) que sont validés les bureaux éligibles qui, de fait, vont bénéficier d'une modernisation.

La création d'un fonds postal de péréquation territoriale qui garantirait le financement de la présence postale dans les territoires les plus fragiles a été évoquée pour la première fois dans le contrat de plan conclu entre La Poste et l'État sur la période 2003-2007.

À propos du Groupe La Poste

Société anonyme à capitaux 100 % publics, Le Groupe La Poste est organisé en cinq branches : Services-Courrier-Colis, La Banque Postale, Réseau La Poste, GeoPost, Numérique. Le Groupe est présent dans plus de 44 pays sur 4 continents. Chaque jour, les 17 000 points de contact de La Poste, 1er réseau commercial de proximité de France, accueillent 1,6 million de clients. La Poste distribue 22,726 milliards d'objets par an dans le monde (lettres, imprimés publicitaires et colis), 6 jours par semaine. En 2017, le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 24,110 milliards d'euros, dont 24,4 % à l'international, et emploie plus de 253 000 collaborateurs. Dans son plan stratégique « La Poste 2020 : conquérir l'avenir », La Poste s'est donné pour objectif d'accélérer sa transformation en partant à la conquête de nouveaux territoires. Avec pour ambition de devenir la première entreprise de services de proximité humaine, pour tous, partout et tous les jours, La Poste s'engage à simplifier la vie.

CONTACT PRESSE

POLE REGIONAL DE COMMUNICATION BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

Service de presse

David Bouquerel

Tél : 03 80 50 60 09 ou 06 69 45 35 27

david.bouquerel@laposte.fr